



Le Jeudi 19 Mai 2016

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

☎ 02 98 68 53 49 📠 02 98 68 55 89

E-mail : mairie.plougourvest@wanadoo.fr

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 19 Mai 2016 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux sauf Jean-Yves MEVEL et Serge MER.

**« FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES
AU LOTISSEMENT COMMUNAL DES PERDRIX »**

• **1/ Attribution de marché pour le programme de voirie communale 2016**

Suite à la consultation d'entreprises et sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident de retenir la proposition de l'Entreprise EUROVIA BRETAGNE, entreprise mieux-disante, pour effectuer le Programme de travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie communale de 2016.

• **2/ Attribution des marchés pour les travaux du Lotissement des Perdrix**

Suite à l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Télégramme et Ouest France et en format dématérialisé sur Mégalis, et suite à l'analyse des offres par ING CONCEPT, maître d'œuvre de l'opération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir les offres des entreprises économiquement les mieux disantes tels que présenté :

Lot	Entreprise	Montant HT
N°1- Terrassement – Empierrement - revêtement provisoire- réseaux d'eaux pluviales et eaux usées- zone d'assainissement	LE VOURCH de SIZUN	142 277.00 €
N°3- Plantation - Maçonnerie	JO SIMON de PLOUDANIEL	5 003.00€
TOTAL GENERAL HT		147 280.00€

• **3/ Fixation du prix de vente des terrains au Lotissement des Perdrix**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident de fixer le prix de vente du m² de terrain à bâtir dans le lotissement des Perdrix à 35€ TTC. Les eaux usées sont traitées en assainissement collectif. Les frais de raccordement seront à la charge des pétitionnaires.

- 4/ Subventions communales 2016 aux associations

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décident d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	2016
Etoile Filante Foot	1 200,00 €
Etoile Filante Hand	850,00 €
Club des Aînés	200,00 €
Société de chasse	200,00 €
Club de Gym	200,00 €
Dance Country	200,00 €
Comité des Fêtes	300,00 €
Familles Rurales	17 441,50 €
Point Lecture	1 300,00 €
Pêche - A.A.P Elorn	75,00 €
C.C.J.A Jeunes Agriculteurs du Canton	75,00 €
Vie Libre	75,00 €
Croix d'or	75,00 €
Arban base-Landivisiau	200,00 €
Don du sang	100,00 €
Veuves civiles - FAVEC	100,00 €
Accidentés du travail - FNATH	100,00 €
A.R.T	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
Association "Présence Ecoute Morlaix"	100,00 €
TOTAL GENERAL	23 091.50 €

- 5/ Programmation de 2 logements locatifs pour Habitat 29

Il est proposé de céder à l'Office Public Départemental Habitat 29, un terrain communal, afin de leur permettre de réaliser 2 logements locatifs sociaux.

Cette partie de foncier, d'une contenance d'environ 680 m², se situe à proximité du centre-bourg, à l'intersection de la rue des Lilas et de la Cité des Hortensias. Elle n'est pas aménagée et constitue un délaissé de terrain. Accord du Conseil Municipal.

- 6/ Assurance Dommage- ouvrage pour le pôle enfance jeunesse

Il est nécessaire de souscrire une assurance dommages-ouvrage pour la construction du pôle enfance jeunesse.

Cette assurance a pour objet d'intervenir en préfinancement des dommages de la nature décennale. Elle vient en parallèle des garanties décennales du constructeur et des responsabilités civiles décennales de chaque entreprise intervenant sur le chantier.

Trois assureurs ont émis des propositions. Monsieur le Maire en présente les conclusions, à savoir que l'assurance GROUPAMA est la mieux-disante pour un montant de 5 959.36 € TTC. Accord des membres du Conseil municipal.

- 7/ Jurés d'assises 2017

Suite à la Réunion du 14 mai dernier à Saint Servais, 3 noms ont été tirés au sort: Monsieur DE ALMEIDA Adelin - Monsieur ROUDAUT Joseph et Madame CUEFF épouse GUILLOU Audrey.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés.